

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05069 Numéro SIREN : 799 527 908 Nom ou dénomination : A Locomotive Pool Structure 1

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2020 sous le numéro de dépôt 8414

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/8414

Déposant :

Nom/dénomination : A Locomotive Pool Structure 1

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 799 527 908

N° gestion : 2017 B 05069



ALPS1

Renato De Lussu. PRESIDENT
Certifié conforme

F-IDENTIF

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT :

SIREN 799527908

Code activité (NAF) 7739Z

Désignation et adresse du déclarant :

SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

LOCOMOTIVES

151 BOULEVARD VICTOR HUGO

SAINT OZEN 93400

Téléphone

Email sophie.bernier@akiem.com

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP.

X

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

Dénomination RENATO DE LUSSU

Email sophie.bernier@akiem.com

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP.

X

Date d'édition



F-IDENTIF_R1

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 799527908

Code activité (NAF) 7739Z

Désignation et adresse

SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

LOCOMOTIVES

151 BOULEVARD VICTOR HUGO

SAINT OUEN 93400

Téléphone

Email sophie.bernier@akiem.com

Dépôt provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2019

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2019

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

31/12/2018

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

Date d'édition



1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12Adresse de l'entreprise : 15 Allées de l'Europe 92588 Clichy cedexDurée de l'exercice précédent 12Numéro SIRET 7 9 9 5 2 7 9 0 8 0 0 0 2 1si déposé néant, cochez la case : ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
	Frais d'établissement *	CX	CQ		
	Frais de développement *	AF	AG		
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI		
	Fonds commercial (1)	AJ	AK	2 082 384	
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO		
	Terrains	AP	AQ		
	Constructions	AR	AS		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	354 831 470	
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW	633 125 733	
	Immobilisations en cours	AX	AY	163 790 907	
	Avances et acomptes	CS	CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV		
	Autres participations	BB	BC		
	Créances rattachées à des participations	BD	BE		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BF	BG		
	Prêts	BH	BI		
	Autres immobilisations financières *	BJ	BK	798 999 025	
TOTAL (II)		1 153 830 495	354 831 470	798 999 025	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
	Matières premières, approvisionnements	BN	BO		
	En cours de production de biens	BP	BQ		
	En cours de production de services	BR	BS		
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU		
	Marchandises	BV	BW		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY	1 105 582	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	9 839 554	
	Autres créances (3)	CB	CC	22 579 310	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE		
Comptes de Régularisation	DIVERS	CF	CG		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CH	CI		
	Disponibilités	CJ	CK	32 418 865	
	Charges constatées d'avance (3)*	33 524 447	1 105 582	32 418 865	
	TOTAL (III)				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	831 417 890	
		1 187 354 943	355 937 053		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé :	161 705 672	DA	161 705 672
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	18 361 123
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence :	EK	DC	
	Réserve légale (3)			DD	990 874
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	B1	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	1
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(19 077 663)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	20 986 236
	TOTAL (I)			DL	182 966 243
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	326
	TOTAL (III)			DR	326
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI		DV	628 389 700
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	756 954
	Dettes fiscales et sociales			DY	4 591 090
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	316 647
	Autres dettes			EA	14 396 927
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)				EC	648 451 321
Écarts de conversion passif *				ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	831 417 890
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	20 061 620
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	14 498	FE		FF	14 498
		FG	107 510 980	FH		FI	107 510 980
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	107 525 479	FK		FL	107 525 479
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 370 806
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	108 896 285
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	37 280 514
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	713 687
	Salaires et traitements *					FY	40 752
	Charges sociales (10)					FZ	17 451
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	55 170 699
						GB	871 884
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	700 092
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	94 795 082
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	14 101 202
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	84 660
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	84 660
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	28 727 329
	Différences négatives de change					GS	22 297
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	28 749 626
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(28 664 966)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(14 563 763)

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

Exercice N

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	11 770 458
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	11 770 458
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	1 516 856
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	5 979 278
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	8 690 157
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	16 186 292
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(4 415 833)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *					(X)	HK	98 066
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	120 751 404
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	139 829 068
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	(19 077 663)
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier				IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IH	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				IJ	
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				IK	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)				HX	
	(9)	Dont transferts de charges				RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A1	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A2	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
	pénalités					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL GENERAL					16 186 292	11 770 458	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL							

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

DGFIP N° 2053 2019

ALPS1

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFIP N° 2053 2019

ALPS1

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Arch

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCO.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1		D8	2		D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	193 383		KE			KF	1 889 000		
CORP.	Terrains					KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK			KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN			KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP			KQ			KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS			KT			KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV			KW			KX		
		Matériel de transport *						KY	882 999 685		KZ			LA	46 298 453	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	1 950		LC			LD		
	Emballages récupérables et divers *						LE	29 769 108		LF			LG	37 668 759		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	142 304 402		LI			LJ	84 496 384			
	Avances et acomptes					LK			LL			LM				
	TOTAL III					LN	1 055 075 146		LO			LP	168 463 597			
	FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M			8T			
		Autres participations					8U			8V			8W			
Autres titres immobilisés					1P			1R			1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	12 693		1U			1V					
TOTAL IV					LQ	12 693		LR			LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 055 281 224		ØH			ØJ	170 352 597			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence									
				1		2		3		4					
INCO.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN			CØ			DØ			D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO			LV			LW	2 082 384		IX		
CORP.	Terrains			IP			LX			LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC		
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG			MH			MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ			MK			ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU			MM			MN			MO		
		Matériel de transport		IV			MP			MQ	929 298 139		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS			MT	1 950		MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX			MV	8 780 752		MW	58 657 115		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	63 009 879		MZ			NA	163 790 907		NB		
	Avances et acomptes			NC			ND			NE			NF		
	TOTAL III			IY	63 009 879		NG	8 780 752		NH	1 151 748 111		NI		
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU			M7			ØW		
	Autres participations			IO			ØX			ØY			ØZ		
	Autres titres immobilisés			II			2B			2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E	12 693		2F			2G		
	TOTAL IV			I3			NJ	12 693		NK			2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	63 009 879		ØK	8 793 446		ØL	1 153 830 495		ØM		

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2019 **SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –

3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	12 806 825	QE	8 516 885	QF	1 929 589	QG	19 394 120
	Matériel de transport	QH	297 042 935	QI	39 655 754	QJ	1 261 339	QK	335 437 349
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	309 849 760	QV	48 172 639	QW	3 190 929	QX	354 831 470
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	309 849 760	ØP	48 172 639	ØQ	3 190 929	ØR	354 831 470

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL							NM							NO	
Total général (I + II + III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY	Total général non ventilé (NW - NY)				NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	6 998 060		Z9 6 998 060	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Handwritten signature and stamp.

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	13 603 190	TM	7 383 045	TN		TO	20 986 236
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	13 603 190	TS	7 383 045	TT		TU	20 986 236
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 897	4Y		4Z	1 571	5A	326
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	1 897	TV		TW	1 571	TX	326
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	513 386	6U	700 092	6V	107 895	6W	1 105 582
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	513 386	TY	700 092	TZ	107 895	UA	1 105 582
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	14 118 474	UB	8 083 137	UC	109 466	UD	22 092 145
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	700 092	UF	109 466			
			UG		UH				
			UJ	7 383 045	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Extension 1

ALPS1

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--



Handwritten signature in blue ink.

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Extension 2

ALPS1

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--



Signature

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations							UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)								UP				UR		US	
	Autres immobilisations financières										UT					UV
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux							VA	451 665			451 665				
	Autres créances clients							UX	10 493 471		10 493 471					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)							ZI								
	Personnel et comptes rattachés							UY	542 309		542 309					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux							UZ	219 118		219 118					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée						VB	17 109 586		17 109 586					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés						VN	388 522		388 522					
		Divers						VP								
	Groupe et associés (2)							VC	3 470 066		3 470 066					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)							VR	849 707		849 707					
	Charges constatées d'avance							VS								
	TOTAUX							VT	33 524 447	VU	33 524 447	VV				
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD									
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)						VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4					
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y											
Autres emprunts obligataires (1)					7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG											
			à plus d'1 an à l'origine		VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	628 389 700					628 389 700					
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	756 954	756 954									
Personnel et comptes rattachés					8C	13 159	13 159									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	35 091	35 091									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés		8E		1 307 112	1 307 112										
			VW		3 235 163	3 235 163										
			VX													
			VQ		564	564										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J	316 647	316 647									
Groupe et associés (2)					VI	9 150 566	9 150 566									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	5 246 361	5 246 361									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					ZZ											
Produits constatés d'avance					8L											
TOTAUX					VY	648 451 321	VZ	20 061 620			628 389 700					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	628 354 814	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK											

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31/12/2019

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	2 007 204	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	15 750 546	
	Amendes et pénalités		WJ	32 323	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	13 711 019			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	98 066	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) — imposées au taux de 0 %						I8		
									ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
									WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	3 003 496
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
							TOTAL I	WR	18 852 110		

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	109 466	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
		{ — imposées aux taux de 0 %								WH		
		{ — imposées aux taux de 19 %								WP		
		{ — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		{ — imputées sur les déficits antérieurs								XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC			
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissemnt *		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit			ZI		XG		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH	19 187 130	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{	bénéfice (I moins II)		XI			
							déficit (II moins I)				XJ	335 020
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						{			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						{			XN		XO	335 020

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	335 020
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	335 020

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
provision fiscale	8X	1 307 112	8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B	1 307 112	9C	
Provisions pour dépréciation *				
clients	9D	700 092	9E	107 895
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H	700 092	9J	107 895
Charges à payer				
provision retraite	9K		9L	1 571
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S		9T	1 571
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	2 007 204	YO	109 466
		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Signature

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2019

Extension 1

ALPS1

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--



Handwritten signature in blue ink.

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	7 438 399	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	631 898
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	5 199 554			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	12 006 055
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	12 637 954		Report à nouveau	ZG	1
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	12 637 954
					TOTAL II		

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7								YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	292 528		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ	11 086		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	36 976 899		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	37 280 514		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	577 371		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	136 316		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	713 687		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *								ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL	
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO	
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - NOT pour le régime de groupe



Signature

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ⑦		Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Signature

Extension

ALPS1

Nature					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à
	Court terme	Long terme			
		19%	15% ou 12,8%	0%	19%

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS



Signature

DGFIP N° 2059-B 2019

Néant X *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou de 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*- 0 bis du CGI) ①*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*- 0 bis du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= ②+③+④ - ⑤ - ⑥
		À 19 % 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☒ ***I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : <u>ALPS1</u>	Néant ☐ *
Exercice ouvert le : <u>01/01/2019</u> et clos le : <u>31/12/2019</u>	Durée en nombre de mois : <u>12</u>

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	1
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	107 525 479
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	107 525 479

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	35 131 901
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	(10 377)
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	31 480 810
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	66 602 333

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	40 923 145
-----------------------------	------------------------------------	-----	------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	40 923 145
---	----	------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case S-A, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	☐	
--	----	--------------------------	--

Chiffre d'affaires de référence CVAE					GX	107 525 479
Effectifs au sens de la CVAE					EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX	
Période de référence	du	GY	01/01/2019	au	GZ	31/12/2019
Date de cessation					HR	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2019

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 79952790800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALPS1

ADRESSE (voie) 15 Allées de l'Europe

CODE POSTAL 92588 VILLE Clichy cedex

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination AKIEM HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 501524243 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 20 213 209

Adresse : N° 151 Voie BOULEVARD VICTOR HUGO

Code Postal 93400 Commune SAINT OUEN Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Signature

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G 2019

1 / 1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 79952790800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALPS1

ADRESSE (voie) 15 Allées de l'Europe

CODE POSTAL 92588 VILLE Clichy cedex

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Signature

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		☐
Si PME innovantes cocher la case ci-contre						☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)						☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE						
Désignation de la société:				ALPSI	SIRET	7 9 9 5 2 7 9 0 8 0 0 2 1
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:		
151 BOULEVARD VICTOR HUGO						
93400 SAINT OUEN						
REGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/01/2018		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:						
SAS AKIEM GROUP						
151 BOULEVARD VICTOR HUGO SAINT OUEN 93400				SIRET	8 2 8 9 4 9 3 3 9	
B ACTIVITE						
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31 %		Bénéfice imposable à 15%		
		Bénéfice imposable à 28%		Déficit		335 020
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%				Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer						
Dans le secteur productif, art. 244 quater W				Dans le secteur productif, art. 244 quater X		
☐				☐		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.						
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)						
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%						
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC						
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :						
☐						
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :						
☐						
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :						
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE						
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé		
☐						
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:		
S/I : ☐				☐		
(Société/Indépendant) Tél :				Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:						
Visa : CGA ☐				Visa : Viseur conventionné ☐		
Nom :				N° d'agrément :		
Adresse :				Tél :		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2065 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033 - NOT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 1

DGFiP N° 2065 BIS 2019

ALPS1

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact indemnités forfaitaires	remboursmts	autres frais professionnels indemnités forfaitaires	remboursmts

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



DGFiP N° 2065 BIS 2019

ALPS1

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

Ans

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 3

DGFIP N° 2065 BIS 2019

ALPS1

J - DIVERS

Adresse des autres établissements

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Handwritten signature

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE **2019** ou exercice

Désignation de l'entreprise **ALPS1**

du **01/01/2019**

Adresse **15 Allées de l'Europe , 92588 Clichy cedex**

au **31/12/2019**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

DÉPENSES ET CHARGES
AFFÉRENTES

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 €
par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Totaux

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2019 (total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice 2019 ⑩ (335 020)
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩ 15 925 438
Nom et qualité du signataire	À _____, le _____ Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		ALPS1		
N° d'identification (SIRET)		79952790800021	Exercice social	2019
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense *	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense *	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense *	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058A ou 2033-B			(1) - [(2)+(3)+(4)]	

* INT : Intérêts
ARR : Arrérages
AOB : Autres produits des obligations
ACR : Autres produits des créances

ADE : Autres produits des dépôts
ACA : Autres produits des cautionnements
APA : Autres produits analogues

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

2019

ALPS1

[illegible]

Ans

CA18CHAPAY
2019[illegible]

502 829

502 829

ALPS1

[illegible]

Arch

CA20CHAAVA
2019

ALPS1

[illegible]

	TOTAL			
--	-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
-----------------------------	--	--	--



Arch

CA21PROAVA
2019

ALPS1

[illegible]

	TOTAL			
--	-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
----------------------	--	--	--



Arch

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI
2019

ALPS1

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)				

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :					Total :		

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.



Handwritten signature in blue ink.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**SUIV219REC****État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié
d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto****2019**

ALPS1

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	79952790800021	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			



TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2019

ALPS1

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1 15 Allées de l'Europe 92588 Clichy cedex
Numéro SIRET du principal établissement	79952790800021
Code APE	

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois/12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l	III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
---	---	--

m	IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)	
---	--	--



ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUEE
En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUCTION
2019

ALPS1

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL GÉNÉRAL								
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



[Signature]

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI**

**DRESZONE
2019**

(BOI-LETTRE -000230-20140728)

ALPS1

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Signature

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
Extension**

**DRESZONE
2019**

ALPS1

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Signature

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2019

ALPS1

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

ALPS1

Numéro SIRET du principal établissement

79952790800021

Code APE

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)



TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2
2019

ALPS1

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession

SC : Souscription au capital

AN : Annulation

RA : Rachat

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



[Signature]

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)**

**OPTANC219F
2019**

ALPS1

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

ALPS1

Numéro SIRET du principal établissement 79952790800021

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____



HOLDING - TABLEAU DE SUIVI STATISTIQUE
RELATIF À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DES FONDS BÉNÉFICIAIRES DES
AVANTAGES FISCAUX prévus aux articles 199 Terdecies-0 a et 885-0 V bis du CGI.

RESCOFIN
2019

ALPS1

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année

- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise ¹	Code activité (APE-NACE)

Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'investissement ²	Type d'avantage fiscal ³

Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)	

¹ **Table IP1**

PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

² **Table IP2**

CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

³ **Table IP3**

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



[Signature]



PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX
(articles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au CGI)

Désignation de l'entreprise :	ALPS1
Montant de la dotation autorisée :	
Montant de la dotation effectivement pratiquée :	
Montant de la dotation antérieure rapportée au bénéfice imposable :	

Détail de la provision

[illegible]

Ans

DGFIP N° 2025-A 2019

Extension

ALPS1

Détail de la provision

[illegible]

Arch

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	ALPS1
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	

ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : ALPS1

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation

ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

Nature	Montant

TOTAL	
--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--

ALPS1

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

**Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement**
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

DGFiP N° 2027-H 2019

Extension

ALPS1

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			Montant à la fin de l'exercice
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	

II- SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
--------------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
---------------------------------------	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)			
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
---------------------------------------	--	--	--	--

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



[Signature]

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

ALPS1

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

☐

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

☐

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI)

☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1			
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	33,33%	28%	15%	
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2				
Calcul du bénéfice exclu					
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3				
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4				
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5				
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6				
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7				
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8				
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9				
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10				
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11				
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12				
2. IMPUTATION DU DÉFICIT					
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13				
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14				
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)					
15					
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* :	01/01/2019	et clos le :	31/12/2019	16	
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)					17
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)					18
4. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14					19
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :					20

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté
pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : ALPS1
Numéro SIRET : 79952790800021

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____
Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
	1	2	3	4	5	6
Nombre Total de parts		TOTAL <i>(y compris extensions)</i>				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortissements	Total par associé		
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières				
				Salaires et appointements	Congé payés						
	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
TOTAL <i>(y compris ext.)</i>											

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS **DGFIP N° 2036 BIS 2019**
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens
qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés
Extension

ALPS1

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6
Nombre Total de parts		TOTAL				
		SOMME DES EXTENSIONS				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL			Amortisse- ments	Total par associé	
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance			Charges financières
				Salaires et appointements	Congé payés				
7	8	9	10	11	12	13	14	15	
TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



SUIVI DES INTÉRÊTS DUS À DES SOCIÉTÉS LIÉES DIFFÉRÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination : ALPS1

SIRET : 79952790800021

I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	34 985 982
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	600 129 346
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	206 666 920
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	18 072 216
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	(14 563 763)
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	45 169 142
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	16 397 840
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	84 660
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	18 072 216
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\,000$ € indiquer 0)	j	16 913 765

II - SUIVI DES INTÉRÊTS DIFFÉRÉS

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$	m		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$	n		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$	o		
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice	p		
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$	q		16 913 765

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

Adresse : LOCOMOTIVES 151 BOULEVARD VICTOR HUGO SAINT OUEEN 93400

N° Siren : 799527908

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisi- tion	Valeur d'acquisi- tion	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante :

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Extension

ALPS1

I - MOINS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acqui- sition	Valeur d'acqui- sition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-valeur en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					



OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (1) RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL

Si déposé néant, cochez la case : ☐

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

EXERCICE CLOS LE	31/12/2019	N° SIRET	79952790800021
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	ALPS1		
ADRESSE (voie)	15 Allées de l'Europe		
CODE POSTAL	92588	VILLE	Clichy cedex

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DETENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique	SAS	Dénomination	AKIEM HOLDING
Numéro SIREN (si établie en France)	501524243	% de détention	100,00
Adresse : N°	151	Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
			BOULEVARD VICTOR HUGO
Code Postal	93400	Commune	SAINT OUEN
		Pays	FR

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

**OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL
Extension**

ALPS1

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Signature

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (1) RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Si déposé néant, cochez la case : ☒ X

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

EXERCICE CLOS LE	31/12/2019	N° SIRET	79952790800021
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	ALPS1		
ADRESSE (voie)	15 Allées de l'Europe		
CODE POSTAL	92588	VILLE	Clichy cedex

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DETENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50% PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

(1) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

**OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Extension

ALPS1

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50% PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Signature

A Locomotive Pool Structure 1

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Associé unique
A Locomotive Pool Structure 1
EUROSQUARE 1
151-161 BOULEVARD VICTOR HUGO
93400 SAINT-OUEN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A Locomotive Pool Structure 1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 3 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 3 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

François Guillon

ANNEXE COMPTABLE 2019

A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

16/04/2020

Bilan Actif	3
Bilan Passif.....	4
Compte de résultat (partie 1)	5
Compte de résultat (partie 2).....	6
Préambule.....	7
Événements significatifs de l'exercice	7
Règles et méthodes comptables	7
1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	7
2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	8
3. TITRES DE PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES.....	8
4. CREANCES	8
5. PROVISIONS RELEMENTES.....	8
6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8
7. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION	8
8. CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION	9
9. INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE.....	9
10. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF).....	9
11. disponibilités et vmp.....	9
Note 1 : Immobilisations (valeur brute)	10
Note 2 : Tableau des amortissements.....	11
Note 3 : Créances	11
Note 4 : Charges et produits constatés d'avance	11
Note 5 : Capitaux propres	13
Note 6 : Tableau des provisions	13
Note 7 : Dettes.....	14
Note 8 : Ventilation du chiffre d'affaires.....	15
Note 9 : Résultat d'exploitation.....	15
Note 10 : Résultat financier.....	15
Note 11 : Résultat exceptionnel.....	16
Note 12 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	16
Note 13 : Fiscalité différée	16
Note 14 : Engagement hors bilan.....	17
Note 15 : Dettes garanties par des sûretés réelles	17
Note 16 : Rémunération des dirigeants	17
Note 17 : Entreprises liées.....	17
Note 18 : Liste des filiales et participations.....	17
Note 19 : Effectif.....	18
Note 20 : Evénements postérieurs à la clôture.....	18



Rubriques (Euros)	Brut	Amortissement	Net 2019	Net 2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 082 384		2 082 384	193 384
Avances et acomptes sur immobilisations. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	2 082 384		2 082 384	193 384
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	987 957 204	354 831 471	633 125 734	602 920 982
Immobilisations en cours	163 790 907		163 790 907	142 304 403
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1 151 748 112	354 831 471	796 916 641	745 225 385
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				12 694
Total immobilisations corporelles				12 694
ACTIF IMMOBILISE	1 153 830 496	354 831 471	798 999 025	745 431 463
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	10 945 137	1 105 583	9 839 554	138 250
Autres créances	22 579 311		22 579 311	58 416 007
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	33 524 448	1 105 583	32 418 865	58 554 256
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités				24 309 960
Charges constatées d'avance				715 953
Total disponibilités et divers				25 025 913
ACTIF CIRCULANT	33 524 448	1 105 583	32 418 865	83 580 169
Frais d'émission d'emprunt à étaler				6 998 060
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 187 354 944	355 937 053	831 417 890	836 009 693

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2019 - A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1 -3



[Signature]

Rubriques (Euros)	Net 2019	Net 2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel Dont versé :	161 705 672	161 705 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	18 361 123	18 361 123
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	990 874	990 874
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1	7 438 400
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(19 077 664)	5 199 555
Total situation nette	161 980 007	193 063 726
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	20 986 237	13 603 191
CAPITAUX PROPRES	182 966 243	206 666 917
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	326	1 897
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	326	1 897
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	628 389 701	584 462 661
Total dettes financières	628 389 701	584 462 661
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	756 954	12 708 511
Dettes fiscales et sociales	4 591 091	5 166 958
Total dettes d'exploitation	5 348 045	17 875 469
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	316 648	25 244 734
Autres dettes	14 396 928	1 758 016
Total dettes diverses	14 713 575	27 002 749
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	648 451 321	629 340 879
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	831 417 890	836 009 693

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2019 - A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1 -4



Rubriques (Euros)	France	Export	Net 2019	Net 2018
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	14 498		14 498	332
Production vendue de services	107 510 981		107 510 981	100 277 212
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	107 525 479		107 525 479	100 277 544
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 370 807		1 236 745
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		108 896 286		101 514 290
CHARGES EXTERNES				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes		37 280 514		32 816 290
Total charges externes		37 280 514		32 816 290
IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES		713 688		578 261
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements		40 753		40 303
Charges sociales		17 452		22 990
Total charges de personnel		58 204		63 294
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations		55 170 700		37 163 762
Dotations aux provisions sur immobilisations		871 885		
Dotations aux provisions sur actif circulant		700 092		4 255
Dotations aux provisions pour risques et charges				1 176
Total dotations d'exploitation		56 742 676		42 061 917
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		94 795 083		70 573 272
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 101 203		26 725 821

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2019 - A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1 -5



Rubriques (Euros)	Net 2019	Net 2018
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 101 203	26 725 821
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	84 660	244 116
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	84 660	244 116
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	28 727 329	14 061 739
Différences négatives de change	22 298	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	28 749 627	14 061 739
RESULTAT FINANCIER	(28 664 966)	(13 817 622)
RESULTAT COURANT	(14 563 764)	14 447 235
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 770 459	3 512 674
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 770 459	3 512 674
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 516 856	652 172
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 979 278	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 690 158	4 345 482
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 186 292	5 228 088
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 415 834)	(4 503 332)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	98 067	3 468 049
TOTAL DES PRODUITS	120 751 404	105 271 080
TOTAL DES CHARGES	139 829 068	100 071 525
BENEFICE ou PERTE	(19 077 664)	5 199 555

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2019 - A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1 -6



Signature

Le nombre de salariés de l'entreprise est de 1 personne.

Événements significatifs de l'exercice

ALPS1 : Contrôle fiscal

Une vérification des comptabilités de la filiale ALPS1 par l'administration fiscale s'est conclue fin mai 2018 par un avis de rectification réfuté fermement par ALPS1. La procédure formelle de contestation est en cours.

La société ALPS 1 a reçu le 31 janvier 2020 un avis confortant sa position de la part de la commission nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires qu'elle avait saisie du litige.

L'administration fiscale a maintenu la rectification envisagée en dépit de cet avis.

La société, sur la base d'avis d'experts extérieurs, estime le risque de décaissement comme peu probable.

ALPS1 et MW Services : Cession interne de pièces de rechanges

Afin d'améliorer les synergies au niveau du groupe, les sociétés MW Services et MW SAS ont fait l'acquisition en date du 31/12/2019 de pièces détachées de locomotives auprès de la société ALPS1 pour un montant total de 5,9M€. Les pièces détachées étaient enregistrées historiquement en actif immobilisé chez ALPS1 et suite à la cession à MW sont dorénavant comptabilisées en stocks

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles créées sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 321-17 du PC.



2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements comptables sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de l'utilité estimée de chaque immobilisation. Les durées et modes d'amortissement retenus pour les principaux types d'immobilisations sont les suivants :

- ✓ Constructions : 20 ans
- ✓ Installations générales, agencements, ... : 10 ans
- ✓ Installations techniques, matériels & out. : 4 à 10 ans
- ✓ Matériel de transport : 80% sur 30 ans et 20% sur 15 ans
- ✓ Mat. De bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans

Mode d'amortissement linéaire pour les locomotives neuves électriques ou diesel

- Composant principal (80% de la valeur) : 30 ans
- Composant révision (20% de la valeur) : 15 ans

Mode d'amortissement linéaire pour les locotracteurs remotorisés (Y8000 et BB400) : 15 ans.

Les amortissements fiscaux sont calculés en mode dégressif sur une durée de 30 ans pour l'ensemble des locomotives acquises neuves.

3. TITRES DE PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. CREANCES

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation calculée sur la base du risque de non recouvrement (dépréciation statistique).

5. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

7. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.



9. INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont calculées suivant la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul est fait individu par individu et les résultats sont ensuite cumulés. La valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite, considérant le salaire futur estimé et l'ancienneté à la date de départ à la retraite, probabilisé par les taux de présence et de survie à cette date, puis actualisé à la date de l'évaluation. La valeur actuarielle des prestations futures ainsi déterminée représente la prime immédiate unique qui serait nécessaire pour financer la prestation estimée à la retraite. La valeur actuarielle des prestations futures est comptabilisée à la date de clôture au prorata des services rendus. Les hypothèses principales sont :

- Taux d'actualisation : 0,50 %
- Taux d'inflation : 1,90 %
- Taux de croissance des salaires : 2,74 %
- Taux de charges sociales : 41,80 %

10. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Les engagements de l'entreprise en matière de compte personnel de formation figurent en engagements hors-bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du CPF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

11. DISPONIBILITES ET VMP

Les disponibilités incluent les disponibilités sur compte bancaire.

Les découverts bancaires sont inclus dans les dettes financières.



Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Note 1 : Immobilisations (valeur brute)

Le tableau de synthèse des immobilisations brutes est le suivant :

Rubriques (Euros)	Montant début 2019	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2019
Immobilisations incorporelles	193 384	1 889 000		2 082 384
Immobilisations corporelles	1 055 075 146	105 453 718	8 780 753	1 151 748 112
Immobilisations financières	12 694		12 694	
TOTAL GENERAL	1 055 281 224	107 342 718	8 793 447	1 153 830 496

Les trois catégories d'immobilisations sont détaillées ci-après.

✓ Immobilisations incorporelles

Le total des immobilisations incorporelles (valeur brute) se décompose comme suit :

Rubriques (Euros)	Montant début 2019	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2019
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations. incorporelles	193 384	1 889 000		2 082 384
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	193 384	1 889 000		2 082 384

Les immobilisations incorporelles correspondent aux frais de projets de modifications de locomotives

✓ Immobilisations corporelles

Le total des immobilisations corporelles (valeur brute) se décompose comme suit :

Rubriques (Euros)	Montant début 2019	Augmentation	Diminution	Reclassement	Montant fin 2019
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements des constructions					
Installations techniques, mat. et outillages indus.					
Installations générales, agencements, aménagements divers					
Matériel de transport (*)	882 999 685	20 957 334		25 341 120	929 298 139
Matériel de bureau et mobilier informatique	1 950				1 950
Emballages récupérables et divers	29 769 108	0	8 780 753	37 668 760	58 657 115
Immobilisations corporelles en cours	142 304 403	84 496 384		(63 009 880)	163 790 907
Avances et acomptes					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 055 075 146	105 453 718	8 780 753	0	1 151 748 112

(*) Les 21 M€ d'augmentation correspondent à l'acquisition de 8 locomotives de type BB79, 1 locomotive de type BR186 et 3 locomotives de type BR187. Le reclassement de 25 M€ correspond à des immobilisations comptabilisées en encours en 2018..

Le total des immobilisations financières (valeur brute) se décompose comme suit :

Rubriques (Euros)	Montant début 2019	Augmentations	Diminutions	Montant fin2019
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations (1)				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	12 694		12 694	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 694		12 694	

Note 2 : Tableau des amortissements

✓ Amortissement des immobilisations

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue (voir règles et méthodes comptables)

Le tableau de synthèse des amortissements est le suivant :

Amortissements et provisions (Euros)	Montant début 2019	Augmentations	Diminutions	Montant fin2019
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	309 849 761	48 172 639	3 190 930	354 831 471
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	309 849 761	48 172 639	3 190 930	354 831 471

Note 3 : Créances

ETAT DES CREANCES (Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	451 666	451 666	
Autres créances clients	10 493 471	10 493 471	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	542 310	542 310	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	219 119	219 119	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	17 109 587	17 109 587	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	388 523	388 523	
Divers			
Groupe et associés	3 470 066	3 470 066	
Débiteurs divers	849 708	849 708	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	33 524 448	33 524 448	

Les produits à recevoir sont inclus dans les créances clients.

Note 4 : Charges et produits constatés d'avance

Charges d'exploitation	0	715 953
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0	715 953

✓ Produits constatés d'avance

Nature des charges (Euros)	2019	2018
Produits d'exploitation	0	6 481
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	6 481



[Handwritten signature]

Note 5 : Capitaux propres

Le capital social est composé au 31/12/2019 de 20 213 209 actions de 8 euros de valeur nominale.

✓ Variation des capitaux propres

(Euros)	Au 01/01/2019	Augmen- tation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Résultat N	31/12/2019
Capital en nombre d'actions	20 213 209					20 213 209
Valeur nominale	8					8
Capital social ou individuel	161 705 672					161 705 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	18 361 123					18 361 123
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	358 976			631 898		990 874
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	7 438 400			(7 438 399)		1
Résultat de l'exercice	5 199 555			(5 199 555)	(19 077 664)	(19 077 664)
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	13 603 191			7 383 046		20 986 237
Dividendes versés				12 006 055		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	206 666 917			7 383 046	(19 077 664)	182 966 243

Note 6 : Tableau des provisions

✓ Provisions

Le tableau de synthèse des provisions est le suivant :

(Euros)	Montant début 2019	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2019
Provisions réglementées	13 603 191	7 383 046		20 986 237
Provisions. pour risques et charges	1 897		1 571	326
Provisions pour dépréciation	513 386	700 092	107 895	1 105 583
TOTAL GENERAL	14 118 474	8 083 138	109 467	22 092 145

ÉTAT DES DETTES (Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers (1)	628 389 701			628 389 701
Fournisseurs et comptes rattachés (2)	756 954	756 954		
Personnel et comptes rattachés	13 159	13 159		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 092	35 092		
Impôts sur les bénéfices	1 307 112	1 307 112		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 235 163	3 235 163		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	564	564		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	316 648	316 648		
Groupe et associés	9 150 566	9 150 566		
Autres dettes	5 246 361	5 246 361		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	648 451 321	20 061 620		628 389 701

(1) Emprunts consentis par sa société mère Akiem Holding.

(2) Les charges à payer sont inclus dans les dettes fournisseurs pour 265 K€



[Signature]

Note 8 : Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires (Euros)	2019	2018
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis	14 498	332
Production vendue de services	107 510 981	100 277 212
TOTAL	107 525 479	100 277 544

Détail du chiffre d'affaires par zones géographiques (Euros)	2019	2018
France	107 525 479	96 174 068
Export		
TOTAL	107 525 479	100 277 544

Note 9 : Résultat d'exploitation

(Euros)	2019	2018
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION (Euros)	14 101 203	26 725 821

Note 10 : Résultat financier

(Euros)	2019	2018
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	84 660	244 116
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	84 660	244 116

Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	28 727 329	14 061 739
Différences négatives de change	22 298	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	28 749 627	14 061 739

RESULTAT FINANCIER	(28 664 966)	(13 817 622)
---------------------------	---------------------	---------------------

(Euros)	2019	2018
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 770 459	3 512 674
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 770 459	3 512 674
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 516 856	652 172
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 979 278	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 690 158	6 369 803
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 186 292	7 021 975
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 415 834)	(3 509 301)

Note 12 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Euros)	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat net 2019	Résultat net 2018
Résultat courant	(14 563 764)		(14 563 764)	7 301 894
Résultat exceptionnel	(4 415 834)		(4 415 834)	(2 104 356)
Participation des salariés				
Total	(19 077 664)		(19 077 664)	5 199 554

la société est intégrée fiscalement

Seul le traitement de la charge d'impôt est indiqué. L'Annexe devrait mentionner le traitement des économies d'impôt réalisées par la société tête de groupe du fait de l'intégration fiscale et de la remontée des déficits des filiales si applicable.

L'annexe devrait mentionner si significatif la différence éventuelle entre l'impôt comptabilisé et celui qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Note 13 : Fiscalité différée

(Euros)	2019	Taux	Impôt
Accroissements			
Reprises provisions clients	107 895	33.33%	33 447
amortissements		33.33%	
divers	1 571	33.33%	487
TOTAL ACCROISSEMENTS	109 467		33 934
Allégements			
Provisions non déductibles	1 405 179	33.33%	435 605
Charges financières du Rabet	13 711 019	33.33%	4 250 416
Amortissements (règles fiscales vs règles comptables)	3 003 497	33.33%	931 084
Dépréciations comptes clients	700 092	33.33%	217 029
TOTAL ALLEGEMENTS	18 819 797		5 834 134
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	18 710 321		5 800 200

Autres informations

Postes concernés (k Euros)	Donnés	Reçus
Engagements d'achats matériel ferroviaire	146 413	
Suretés réelles sur des immobilisations corporelles	599 602	
Suretés réelles sur des immobilisations incorporelles	1	
Garantie financières reçues des tiers		172 885
TOTAUX	746 015	172 885

Note 15 : Dettes garanties par des suretés réelles

Néant

Note 16 : Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 17 : Entreprises liées

Postes (Euros)	Montants Entreprises liées	Montants Total bilan
Immobilisations financières		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	7 317 653	9 839 554
Autres créances	3 470 066	22 579 311
Capital souscrit appelé non versé		
Passif		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	628 389 701	628 389 701
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 549	756 954
Autres dettes	9 150 566	14 396 928
Eléments financiers		
Produits de participation		
Autres produits financiers	84 660	84 660
Charges financières	20 307 555	28 749 627

Note 18 : Liste des filiales et participations

Sociétés	Capital	CA HT du dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividend es perçus

Catégories	2019	2018
Cadres	1	1
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
TOTAL	1	1

Note 20 : Evènements postérieurs à la clôture

Crise du COVID 19 :

Au mois de Mars 2020, le groupe Akiem a fait face aux mesures d'urgence prises par les principaux gouvernements Européens en réaction à la pandémie COVID-19 (mise à l'arrêt de la plupart des secteurs économiques, confinement des populations). Les salariés du groupe Akiem ont pu poursuivre l'ensemble des activités du groupe grâce à l'application des mesures de continuité de l'activité prévues (télétravail, accès à distance sécurisé aux systèmes d'information), permettant ainsi une disponibilité normale auprès de ses clients et fournisseurs.

Les indications initiales montrent une poursuite générale des activités de fret en Europe mais à un niveau réduit. Dans ce contexte, le groupe Akiem confirme disposer d'une position de trésorerie solide et une liquidité assurée quel que soit le scénario envisagé jusqu'au mois d'août sans avoir besoin de recours aux mesures publiques de soutien aux entreprises. Un comité spécial de suivi a été institué pour évaluer l'évolution de la situation auprès des clients, des fournisseurs stratégiques et les éventuelles mesures compensatrices à prendre.

A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

Société par actions simplifiée au capital de 161.705.672 euros
Siège social : Eurosquare 1, 151-161, boulevard Victor Hugo - 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine
799 527 908 RCS Bobigny
(la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 MAI 2020 **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt,
Le 15 mai,

La société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, société anonyme au capital de 7.851.636.342 euros, dont le siège social se trouve 12, place des Etats-Unis, CS 70052 – 92547 Montrouge Cedex, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 304187 701, ès qualités de Fiduciaire, représentée par M. Jean-Luc Kleis et M. Bertrand Maffray, dûment habilités aux fins des présentes

Agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« Associé Unique ») titulaire de l'intégralité des actions composant le capital de la société A Locomotive Pool Structure 1, société par actions simplifiée au capital de 161.705.672 euros, dont le siège social est situé Eurosquare 1 – 151-161 boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 799 527 908 (ci-après la « Société »),

Conformément aux instructions de la société Akiem Holding, société par actions simplifiée au capital de 195.527.060 euros, dont le siège social est situé Eurosquare 1 – 151-161 boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 501 524 243, constituant aux termes du contrat de fiducie sur actions conclu avec l'Associé Unique ès qualités de fiduciaire, le 05 septembre 2019 (ci-après le « Constituant »),

Après avoir pris acte que la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société a été préalablement informée des présentes décisions.

.....

DEUXIEME DECISION **Affectation du résultat**

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 19 077 664€ en totalité sur le compte report à nouveau.

1



Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte qu'au cours des trois derniers exercices précédant l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des dividendes distribués a été le suivant :

EXERCICES	NOMBRE D'ACTIONS	DIVIDENDE PAR ACTION	MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES VERSES
2016	20.213.209	0,00 €	0,00 €
2017	20.213.209	0,00 €	0,00 €
2018	20.213.209	0,59 €	12 006 055 €

Cette décision est adoptée.

.....

HUITIEME DECISION

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions en vue d'établir et de certifier conforme le présent procès-verbal et d'accomplir toutes formalités.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Pour extrait certifié conforme.



Renato De Lussu
Président de ALPS1